

# MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE SUD CHAMPAGNE

## *Décision n° 10/10-1 relative à la promotion sur le dépistage organisé du cancer du colo rectal*

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne,

Dans le cadre du chapitre V ter de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Décide:

### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé à la date du 30/01/2011 au sein de la MSA Sud Champagne, un fichier d'informations personnelles en vue de convaincre 1900 personnes de se faire dépister. L'action cible uniquement les hommes compte tenu d'un taux de participation moindre, inférieur à 7 % à celui des femmes  
Les personnes susceptibles d'être appelées devront avoir reçu les invitations relatives aux trois campagnes et ne pas avoir participé au dépistage 6 mois après l'envoi de la seconde relance.

### **Article 2**

La sélection se fera par requête infocentre déclenchée au Contrôle Médical.

Les informations à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- identification des adhérents : NIR, date de naissance, nom, prénom, adresse.

Seront retirées du fichier, les coloscopies et les ALD liées à des problèmes de colon justifiant une non participation au DOCCR.

### **Article 3**

La durée de conservation du fichier par la CPAM 10 et le prestataire choisi est de 18 mois.

Les fichiers Aube et Haute Marne des personnes éligibles au DCCR sont transmis le 7/2/2011 par le service du Contrôle médical respectivement aux Docteur CRESSELY, Médecin Coordonnateur de l'ADECA 10 et au Docteur SCANDOLA, Médecin Coordonnateur de l'ADECA 52 pour retrait des personnes ayant déjà réalisé ce dépistage.

Les fichiers ainsi épurés réceptionnés en retour par le Contrôle médical seront transmis à la CPAM 10, au plus tard le 21/02/2011 pour enrichissement téléphonique par le prestataire et adressage à la CPAM 51

#### **Article 4**

La campagne d'appels téléphoniques sera réalisée par la plate forme téléphonique de la CPAM 51 et aura lieu du 07 au 28 mars 2011.

#### **Article 5**

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement. Ce droit s'exerce auprès du Directeur Général de la MSA Sud Champagne.

#### **Article 6**

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Correspondant CIL

David MARCOUP

Fait à Troyes, le 03 février 2011

Le Directeur Général de la Mutualité  
Sociale Agricole Sud Champagne



Lionel IGER